

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 5^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 7 mai 2019, à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente.

PÉRIODE DE SILENCE

No-079-07-05-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Serge Lachance, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 avril 2019;
- Adoption des comptes;
- Résolution adoptant le budget modifié de l'OMH d'Authier;
- Achat du garage municipal – dépôt d'un projet d'acte de vente;
- Résolution – Procédure pour le traitement des plaintes lors d'appel d'offre;
- Résolution adoptant la liste de prix pour les articles promotionnels du 100^e;
- Embauche de l'étudiant journalier;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL:

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS:

- Résolution concernant l'embauche des balayeurs de rues;
- Suivi de la période de dégel – Dégel d'une partie du réseau d'égout;
- Adjudication du contrat 2019-02 concernant la réparation du bureau municipal;
- Adoption de l'appel d'offre 2019-03 concernant la réparation du centre communautaire;
- Dépôt d'une correspondance du ministère des Transports;
- Résolution concernant les travaux de correction dans le chemin du Petit Languedoc;
- Résolution concernant la demande d'aide financière au programme PAARRM;
- Résolution concernant l'achat de panneaux de signalisation;
- Résolution autorisant une modification au contrat 2019-01(entretien des chemins d'été);

HYGIÈNE DU MILIEU:

- Résolution concernant la location des conteneurs pour la Journée des Encombrants;

LOISIRS:

URBANISME:

- Dépôt d'une correspondance du SESAT et de la MRCAO concernant le projet Hydro-Québec;
- Suivi CFNO;
- Coupure du transport collectif Maheux;

PAROLE AU MAIRE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:

VARIA:

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Monsieur Richard Coulombe aborda le point suivant:

- Chemin du Petit Pionniers – Relevé le chemin et recommande de faire un rechargement au printemps plutôt qu'à l'automne.

Monsieur Mario Beaupré aborda le point suivant:

- Demande d'informations au sujet du poste d'inspecteur.

ADMINISTRATION ET FINANCES :

No-080-07-05-19

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 avril 2019:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Serge Lachance, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-081-07-05-19

Adoption des comptes :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant 23,292.65 \$ pour le mois d'avril 2019 ainsi que les salaires pour la période d'avril 2019 pour un montant de 7,064.56 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-082-07-05-19

Résolution adoptant le budget modifié de l'OMH d'Authier:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'adopter le budget révisé 2019 de l'OMH, la part de la Municipalité étant de 2,803.00 \$.

Adopté

No-083-07-05-19

Achat du garage municipal – Dépôt d'un projet d'acte de vente:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur Yvon Gagné de mandater Monsieur Marcel Cloutier, maire ainsi que Madame Rachel Barbe, directrice, à signer tous les documents légaux concernant l'achat du garage municipal de Messieurs Serge et Marc Plante au montant de 100 000\$. La transaction sera payée comptant et les fonds seront pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adopté

No-084-07-05-19

Résolution – Procédure pour le traitement des plaintes lors d'appel d'offres:

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après le "CM"), une municipalité soit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente procédure soit adoptée:

1) PRÉAMBULE:

Le préambule de la présente procédure fait partie intégrante.

2) OBJETS:

La présente procédure a pour objets:

- a) D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique;
- b) D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 du Code municipal aurait été assujetti à l'article 935 du Code municipal, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal;
- c) D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3) INTERPRÉTATION:

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte et les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4) FONCTIONNAIRE RESPONSABLE:

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publiques, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 du Code municipal.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante: authier@mrcao.qc.ca ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publiques ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5) OBLIGATION DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE:

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du Code municipal relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment:

- a) Recevoir les plaintes ou manifestation d'intérêt;
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du Code municipal et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au Code municipal;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes ou manifestations d'intérêt, conformément à la présente procédure lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, de la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au Code municipal.

6) MOTIFS AU SOUTIEN D'UNE PLAINTE DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE:

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publiques lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui:

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés;
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7) MOTIF AU SOUTIEN D'UNE MANIFESTATION D'INTENTION DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN "FOURNISSEUR UNIQUE":

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un "fournisseur unique" si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat en égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8) ENTRÉE EN VIGUEUR:

Cette procédure entre en vigueur dès son approbation par le conseil de la municipalité.

Adopté

No-085-07-05-19

Résolution adoptant la liste de prix pour les articles promotionnels du 100e:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, de réduire le prix des articles promotionnels au prix suivant:

Autocollant	:	7.00 \$
Calotte	:	10.00 \$ /ch ou 15.00 \$ /2
Carte postale	:	1.00 \$
Chandail (adulte)	:	9.00 \$
Chandail (enfant)	:	6.00 \$
Coupe à vin	:	2.50 \$
Livre 100e	:	40.00 \$
Porte-clés	:	2.50 \$

Adopté

No-086-07-05-19

Embauche de l'étudiant journalier:

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de procéder à l'embauche de Mavrick Désormeaux à titre d'étudiant journalier.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-087-07-05-19

Résolution concernant l'embauche des balayeurs de rues:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, de procéder à l'embauche des balayeurs de rues suivants:

- Adam Coulombe
- Coralie Gélinas
- Elsa Coulombe
- Mathieu Brulotte
- Christopher Labonté
- Daniel-Thomas Côté
- Étienne Côté
- Mégan Lafrance
- Noémie Bellerive
- Mavrick Désormeaux

Adopté

Suivi de la période de dégel – Dégel d'une partie du réseau d'égout:

Madame Rachel Barbe fit le résumé des travaux de la compagnie Multi-Blast, il est ressorti qu'une partie du réseau d'égout est affaissé. Une demande de soumission sera donc acheminée à Proulx & Genesse Inc. afin qu'il puisse venir excaver et voir l'étendue du problème.

No-088-07-05-19

Adjudication du contrat 2019-02 concernant la réparation du bureau municipal:

Tel que mentionné dans l'appel d'offres par invitation concernant la réparation du bureau municipal, l'ouverture s'est déroulée le mercredi 1er mai 2019 à 10h00 au bureau municipal en présence de Madame Nathalie Ayotte, directrice adjointe et de Madame Linda Provencher secrétaire-trésorière du Comité Bellefeuille. Les offres sont les suivantes :

Grepc

- Réfection de la toiture: 20 001.11 \$
- Isolation du sous-sol: 40 713.29
- Changement des fenêtres: 15 816.03

Prix total de la soumission
taxes incluses (TPS et TVQ) **76 530.44 \$**

Construction Joël Brochu

- Réfection de la toiture: 10 739.41 \$
- Isolation du sous-sol: 23 772.70
- Changement des fenêtres: 15 986.40

Prix total de la soumission
taxes incluses (TPS et TVQ) **58 060.66 \$**

Construction G. Poirier

N'est pas disponible

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'octroyer ledit contrat de réparation du bureau municipal, à l'entreprise Construction Joël Brochu au montant de \$58,060.66.

Adopté

Adoption de l'appel d'offre 2019-03 concernant la réparation du centre communautaire:

Cet item est reporté à la réunion de juin.

Dépôt d'une correspondance du ministère des Transports:

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il y fait mention de défauts constatés sur les éléments de la structure No. P-00171A notamment sur la surface de roulement dont de la pourriture, de l'usure et des fêlures.

No-089-07-05-19

Résolution concernant les travaux de correction dans le chemin du Petit Languedoc:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, de demander à l'entreprise Proulx et Genesse d'effectuer les corrections d'épandage dans le chemin du Petit Languedoc.

Monsieur Ghislain Desaulniers se retire de toute discussion ou décision puisqu'il est employé de l'entreprise.

Adopté

No-090-07-05-19

Résolution concernant la demande d'aide financière au programme PAARRM:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, de demander une aide financière dans le cadre du programme PAARRM 2019 au montant de 25 000\$ pour permettre d'effectuer les travaux suivants :

- Débroussaillage mécanisé:
 - Chemin de la Source (2 côtés)
 - Rue Centrale
 - Rue de la Romande (1 côté)
 - Rue du chemin de Fer (2 côtés)
 - Chemin Royal (début)

- Correction du ponceau P-10

Adopté

No-091-07-05-19

Résolution concernant l'achat de panneaux de signalisation:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, de procéder à l'achat de poteaux ainsi que de panneaux de signalisation tel que présenté à la soumission 4349 de l'entreprise Ziplignes, au montant de 934.36 taxes incluses.

Adopté

No-092-07-05-19

Résolution autorisant une modification au contrat 2019-01 (entretien des chemins d'été):

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de signer le contrat d'entretien des chemins d'été pour une durée de deux ans au lieu d'un an. Donc contrat d'entretien des chemins d'été 2019-2020 au montant de \$18,82.12 au lieu de \$9,391.06.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

No-093-07-05-19

Résolution concernant la location des conteneurs pour la Journée des Encombrants:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de procéder à la location de conteneurs chez Transport Gélinas pour un montant se situant entre \$ 1,100.00 et \$1,250.00 tel qu'indiqué sur la soumission reçue.

Adopté

LOISIRS

URBANISME

No-094-07-05-19

Dépôt d'une correspondance du SESAT et de la MRCAO concernant le projet Hydro-Québec:

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a reçu l'avis du SESAT concernant le projet Hydro-Québec en date du 17 avril 2019;

ATTENDU QUE l'avis du SESAT vient mettre en lumière qu'il pourrait, selon leur avis, y avoir risque d'installer un réseau électrique sur l'esker;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution No-077-02-04-19, la municipalité d'Authier ne possédait pas cette information;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Serge Lachance de demander à Hydro-Québec d'étudier les possibilités permettant d'éviter complètement l'esker d'Authier.

Adopté

Suivi CFNO:

Monsieur Marcel Cloutier mentionne que son contact est incapable de rejoindre Madame Nathalie Frenette.

Coupure du transport collectif Maheux:

Le conseil n'est pas intéressé par ce dossier.

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:

- Service des Loisirs** : ▪ Un brunch de la fête des mères est prévu pour dimanche le 11 mai.
- Comité Jeunesse** : ▪ Activité de financement du 9 au 11 mai : paquetage chez Maxi
- O.M.H.** : ▪ Des règles internes sont mises en place.
- M.R.C.** : ▪ Rien.
- Régie des déchets** : ▪ Suspension d'un employé.
- École du Rang 2** : ▪ Une rencontre avec Maude de la MRC va avoir lieu.

Âge d'Or : ▪ Rien.

Régie des incendies : ▪ Rien.

VARIA:

No-095-07-05-19

Embauche de l'inspecteur de voirie:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger, de procéder à l'embauche de Monsieur Mario Beaupré à titre d'inspecteur de voirie. Le nombre d'heures prévues par semaine ainsi que par année est à déterminer, de même que le taux horaire de son salaire.

Adopté

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 22h00.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.